



COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 FEVRIER 2017

L'AN deux mil dix sept, le six février, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de GROSBREUIL, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de GROSBREUIL, sous la présidence de Madame Martine DURAND, Maire de GROSBREUIL.

Etaient présents les Conseillers Municipaux en exercice : 12/18

Bernard ALINCANT, Laëtitia BARRAIN, Anne-Lise BRUNET, Frédéric CHAILLOU, Isabelle de ROUX, Christiane DOUTEAU, Martine DURAND, Alain GUEDON (arrivée au point 1 – commission accessibilité), Jean-François HAURAIX, Marc HILLAIRET, Audrey MARIONNEAU, Jacques PERIDY,

Etaient absents : 6/18

Frédérique VOINEAU-ORGERIT avait donné pouvoir à Martine DURAND,

Chloé MERLET avait donné pouvoir à Audrey MARIONNEAU,

Martine VINCEDEAU avait donné pouvoir à Laëtitia BARRAIN,

Alain GUILMENT avait donné pouvoir à Jacques PERIDY,

Stéphanie SCHIEL absente excusée,

Jean-Luc GUERINEAU absent excusé,

Secrétaire de séance :

Bernard ALINCANT a exercé les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 16 Janvier 2017

Le compte rendu de séance du 16 Janvier 2017 ayant été envoyé à chaque membre du conseil municipal, Madame Le Maire demande si des observations sont à formuler sur ce compte rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, ledit compte rendu est adopté à l'unanimité.

Décision du Maire sur délégation

Par délibération du 20 Juillet 2015, et conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions dont il doit rendre compte à l'assemblée. Madame Le Maire informe qu'elle a pris les décisions suivantes en vertu de ladite délégation dont le retrait pour la zone UB des secteurs de veille foncière a été adopté par délibération du 29.02.2016 jusqu'à la fin de la convention de veille foncière avec l'EPF, soit jusqu'au 26 Août 2017 :

- DPU 8 rue des Tanneries
- DPU 26 rue des Cormiers

1. DEL 06.02.2017 - Intercommunalité - Désignation des représentants dans les commissions et organismes extérieurs.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réunion du conseil communautaire du 18 janvier dernier, créant les commissions thématiques intercommunales, il convient de désigner des représentants dans les commissions et organismes extérieurs au plus tard le 10 février 2017.

Le tableau récapitulatif joint en annexe est à compléter en réunion de conseil municipal, sachant que :

- le Président et les vice-Présidents sont informés et invités à chaque réunion de commissions.

- chaque délégué ne peut siéger que dans 2 commissions thématiques.

- les commissions sont composées de 20 membres au maximum.

- les commissions sont composées :

1 - de droit par les conseillers communautaires

2 - par les anciens délégués communautaires des deux précédentes collectivités

3 - de manière plus exceptionnelle, par les conseillers municipaux des communes, de façon à impliquer chaque commune dans les commissions.

Si nécessaire, après retour des délibérations des Conseils Municipaux, le bureau communautaire se réserve le droit de rééquilibrer les commissions.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation des représentants des commissions et organismes suivants :

CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

2 titulaires et 2 suppléants par Commune. Une réunion d'information pour la présentation des attributions provisoires sera programmée avant le 15 février 2017.

Pour rappel, étaient nommés deux titulaires par délibération du Conseil Municipal du 15.12.2015 Martine DURAND, Maire et Jacques PERIDY, Adjoint.

	Proposition	Vote
Titulaire n°1	Délibération du Conseil Municipal du 15.12.2015 Martine DURAND, Maire	Accord à l'unanimité
Titulaire n°2	Délibération du Conseil Municipal du 15.12.2015 Jacques PERIDY, Adjoint	Accord à l'unanimité
Suppléant n°1	Marc HILLAIRET	14 voix pour – 1 abstention (Marc HILLAIRET)
Suppléant n°2	Anne-Lise BRUNET	14 voix pour – 1 abstention (Anne-Lise BRUNET)

Audrey MARIONNEAU regrette le délai court pour voter ces désignations et le manque de précisions sur le rôle de ces commissions intercommunales.

CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) :

1 commissaire (titulaire) et 1 représentant par Commune

	Proposition	Vote
1 Commissaire Titulaire	Martine DURAND	14 voix pour – 1 abstention (Audrey MARIONNEAU)
1 Représentant de la Commune	Jean-Luc GUERINEAU	14 voix pour – 1 abstention (Audrey MARIONNEAU)

Arrivée Alain GUEDON à 20h39.

Commission Intercommunale pour l'Accessibilité :

1 titulaire par Commune

	Proposition	Vote
1 Titulaire	Jacques PERIDY	14 voix pour – 2 abstentions (Jacques PERIDY et Alain GUILMENT)

Syndicat Mixte Marais Poitevin – Bassin du Lay :

Désigner un suppléant par Commune pour les Commune situées sur le bassin (Angles, le Bernard, Champ Saint Père, Curzon, le Givre, la Jonchère, Longeville sur Mer, Moutiers les Mauxfaits, Saint Benoist sur Mer, Saint Cyr en Talmondaïs, Saint Vincent sur Graon)

La commune de GROSBREUIL n'est pas concernée par cette désignation

Commissions thématiques intercommunales :

Se référer au tableau en pièce jointe.

Sans proposition des élus présents pour la compétence développement économique et communication et promotion du tourisme, Madame Le Maire propose de voir auprès des conseillers absents si ces deux thématiques les intéresseraient.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de :

- ❖ De proposer les désignations telles qu'indiquées ci-dessus et dans le tableau en annexe
- ❖ D'autoriser Madame Le Maire, Martine DURAND, à signer tout document relatif à ce dossier.

2. DEL 06.02.2017 - Personnel Communal - Service restaurant scolaire : renouvellement des contrats à durée déterminée type accroissement temporaire

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler les contrats pour les quatre emplois au service du restaurant scolaire à compter du 1^{er} mars 2017 jusqu'au 7 juillet 2017 inclus.

Ces quatre contrats seraient à durée déterminée de type accroissement temporaire d'activité, de catégorie hiérarchique C et établis en application des dispositions de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Compte tenu de ces éléments et après avis de la commission Personnel Communal,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité:

- ❖ Le renouvellement des quatre contrats à durée déterminée de type accroissement temporaire d'activité, de catégorie hiérarchique C établis en application des dispositions de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et ce, à compter du 1^{er} mars 2017 jusqu'au 7 juillet 2017 inclus dans les mêmes fonctions et les taux hebdomadaires suivants :

	Fonctions	Taux hebdomadaire
1 ^{er} contrat	Surveillance, service, cuisine	15 heures
2 ^{ème} contrat	Surveillance, service,	15 heures
3 ^{ème} contrat	Surveillance, service,	6 heures
4 ^{ème} contrat	Surveillance, service,	5 heures

- ❖ D'autoriser Madame le Maire, Martine DURAND, à signer tous les documents correspondants.

3. DEL 06.02.2017 - Urbanisme - La Prémaudière : échange avec la Commune

En vue de la régularisation de l'emprise d'un chemin communal sur des propriétés privées au village de la Prémaudière (section C5 n°712 et 838), Madame Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de modifier la délibération du 20.12.2016 suivante relative au projet d'échange entre la Commune de GROSBREUIL et :

- Monsieur Etienne GOULPEAU
- Monsieur Jacques BROSSARD
- Indivision ARNAUD Madeleine, Christophe, Elisabeth et Fabienne
- pour l'échange de terrains à titre gratuit suivant le document d'arpentage:

Parcelle n°	Contenance	Propriétaire actuel	Cède à
a	1a44 ca	M BROSSARD	M GOULPEAU
c	2a97ca	M BROSSARD	Commune
d	0a70ca	M BROSSARD	Indivision ARNAUD
e	0a25ca	Indivision ARNAUD	M GOULPEAU
f	2a13ca	Indivision ARNAUD	Commune
h	2a32ca	Commune	M GOULPEAU
i	0a11ca	Commune	M BROSSARD
j	0a98ca	Indivision ARNAUD	Commune

- précisant qu'il n'y aura pas de modification de propriétaires actuels pour les parcelles suivantes :

Parcelle n°	Contenance	Propriétaire
b	55a79ca	M BROSSARD
g	1ha91a72ca	Indivision ARNAUD
k	3a62ca	Indivision ARNAUD

Qu'en conséquence, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de:

- ❖ Modifier la délibération du Conseil Municipal 20.12.2016 comme suit :
- ❖ Accepter l'échange de terrains à titre gratuit suivant le document d'arpentage en annexe :

Parcelle n°	Contenance	Propriétaire actuel	Cède à
a	1a44 ca	M BROSSARD	M GOULPEAU
c	2a97ca	M BROSSARD	Commune
d	0a70ca	M BROSSARD	Indivision ARNAUD
e	0a25ca	Indivision ARNAUD	M GOULPEAU
f	2a13ca	Indivision ARNAUD	Commune
h	2a32ca	Commune	M GOULPEAU
i	0a11ca	Commune	M BROSSARD
k	3a62ca	Commune	Indivision ARNAUD

- ❖ Préciser qu'il n'y aura pas de modification de propriétaires actuels pour les parcelles suivantes :

Parcelle n°	Contenance	Propriétaire
b	55a79ca	M BROSSARD
g	1ha91a72ca	Indivision ARNAUD
j	0a98ca	Commune

- ❖ D'autoriser Madame Le Maire, Martine DURAND, à signer toutes les pièces concernant cette affaire et notamment l'acte d'échange dont les frais seront partagés entre les parties.

4. DEL 06.02.2017 - Finances communales : DETR 2017 – Demandes de subvention

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la loi de finances n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 créant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Cette dotation vise à subventionner, entre autres, les équipements de la collectivité.

Madame Le Maire propose donc de solliciter, au titre de la DETR 2017 attribuée par l'État, la subvention pour :

Les travaux d'accessibilité programmés pour l'exercice 2017

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 40 700 € HT. Dans ce cas, la DETR peut atteindre 35%, soit 14 245 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de:

- ❖ Solliciter l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 35% pour les travaux d'accessibilité programmés sur l'exercice 2017 dont le montant total s'élève à 40 700 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette acquisition s'établit de la façon suivante :

- Subvention Etat : 14 245 € HT
 - Autres subventions : FSIL (sous réserve de l'accord de subvention dont le taux peut être compris entre 20 et 80 %)
 - Autofinancement : solde
-
- ❖ Autoriser Madame Le Maire, Martine DURAND, à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

Séance levée à 21h10.

Madame Le Maire,

Martine DURAND.



LISTE DES DELIBERATIONS DU 06 FEVRIER 2017

1. **DEL 06.02.2017 - Intercommunalité** - Désignation des représentants dans les commissions et organismes extérieurs.
2. **DEL 06.02.2017 - Personnel Communal - Service restaurant scolaire** : renouvellement des contrats à durée déterminée type accroissement temporaire
3. **DEL 06.02.2017 - Urbanisme** - La Prémaudière : échange avec la Commune
4. **DEL 06.02.2017 - Finances communales** : DETR 2017 – Demandes de subvention

Signatures de la Séance du Conseil Municipal

ALINCANT Bernard	
BARRAIN Laëtitia	
BRUNET Anne-Lise	
CHAILLOU Frédéric	
de ROUX Isabelle	
DOUTEAU Christiane	
DURAND Martine	
GUEDON Alain	
GUERINEAU Jean-Luc	<i>Absent excusé</i>
GUILMENT Alain	<i>Absent excusé</i>
HAURAIX Jean-François	
HILLAIRET Marc	
MARIONNEAU Audrey	
MERLET Chloé	<i>Absente excusée</i>
PERIDY Jacques	
SCHIEL Stéphanie	<i>Absente excusée</i>
VINCENDEAU Martine	<i>Absente excusée</i>
VOINEAU-ORGERIT Frédérique	<i>Absente excusée</i>



PLANNING DES PROCHAINES COMMISSIONS

COMMISSIONS	DERNIERE COMMISSION		PROCHAINE COMMISSION	
	DATE	HORAIRE	DATE	HORAIRE
« C.C.A.S. »	JEUDI 19 JANVIER	18h30	JEUDI 2 MARS	18H30
« Enfance-Jeunesse- Affaires scolaires »			MARDI 28 FEVRIER	18H30
« Restaurant scolaire »				
« Menus »				
« Culture – Animation »	MERCREDI 18 JANVIER Pas d'information particulière à transmettre au Conseil Municipal	20h00		
« Téléthon »				
« Associations - Sports »				
« Communication »	MERCREDI 18 JANVIER Pas d'information particulière à transmettre au Conseil Municipal	11h00		
« Environnement – Cadre de vie »			JEUDI 2 MARS	16H00
« Personnel Communal »	MARDI 24 JANVIER	20H00	MARDI 07 MARS	20H00
« Bâtiments Communaux »	MARDI 10 JANVIER	18h00	JEUDI 16 FEVRIER	19H00
« Voirie et Affaires agricoles »	LUNDI 23 JANVIER	14h00	LUNDI 20 FEVRIER	14H00
COMMISSION MIXTE « Environnement – Cadre de vie » + « Voirie et Affaires agricoles »				

COMMISSION MIXTE « Sécurité civisme » + « Voirie et Affaires agricoles »				
« Finances communales »	LUNDI 30 JANVIER Décision de virement de crédit pour le FNGIR Devis Etudes assainissement (diagnostic SAUR) et études de sols	20H00	JEUDI 23 FEVRIER LUNDI 13 MARS LUNDI 24 AVRIL MARDI 6 JUIN	20H00
« Appel d'offres »				
« Développement Economique »				
« Urbanisme Assainissement » -	MERCREDI 18 JANVIER Validation Devis BSM, SAUR et JOSENSI	10H00 En attente CR Ouest 14H00	JEUDI 16 FEVRIER	14H00
« Contrat Communal Urbanisme »	MARDI 7 FEVRIER	14h00 16h30		
« PCS »				
« Sécurité – civisme »	MARDI 24 JANVIER	11H00		
« CME »			<u>Réunion des Adultes du CME :</u> <u>Conseil Municipal des Enfants :</u> Mercredi 22 Février Samedi 4 Mars Samedi 1 ^{er} Avril Samedi 20 Mai Samedi 24 Juin	de 10h30 à 12h de 10h30 à 12h de 10h30 à 12h de 10h30 à 12h de 10h30 à 12h
« Jumelage »				